

Cr
a
N

1er appel à projets

Y

b
a
n
c
o

Une initiative de Promo Jeunes et du Bureau International Jeunesse

Concours de création/aménagement de bancs publics intégrant un espace de communication destiné aux jeunes





Contexte

Dans le cadre de la semaine européenne de la jeunesse que la Commission européenne organisera du 3 au 9 novembre 2008, le Bureau International Jeunesse (BIJ) et Promo Jeunes lancent un concours de création/aménagement de bancs publics intégrant un espace de communication destiné aux jeunes. L'objectif est de donner une visibilité aux initiatives réalisées par les jeunes et de les informer des possibilités qui s'offrent à eux pour concrétiser d'autres projets.

Dans une première phase, deux créations seront réalisées et installées dans l'espace public pour une durée provisoire. L'objectif dans un second temps est de mettre en place des créations permanentes. Ces bancs feront l'objet d'une inauguration symbolique le 3 novembre 2008. Il s'agit soit de partir d'un banc déjà existant et de créer l'espace de communication à partir de cet élément sans dégradation de celui-ci, soit de créer le banc et l'espace de communication. Dans les 2 cas, les créations devront être conçues sans ancrage au sol.

Deux créations seront sélectionnées et installées l'une à Bruxelles, l'autre en Wallonie dans un espace choisi par les organisateurs. Un budget de 5.000 € maximum tvac sera octroyé à chaque lauréat pour la réalisation de sa création.

Critères de participation

Ce concours est ouvert :

- . aux jeunes et groupes de jeunes de 18 à 30 ans qui résident en Wallonie ou à Bruxelles
- . qui disposent des qualités requises pour réaliser la création dans toutes ses étapes, de sa conception à son implantation dans l'espace urbain déterminé par les organisateurs
- . Cela concerne tant les jeunes professionnels (architectes, architectes paysagistes, scénographes, designers, plasticiens...) que les jeunes non-professionnels (écoles, organisations de jeunes, maisons de jeunes...)

Contraintes

- . Faisabilité technique dans les délais impartis
- . Contrôle du budget remis : 5.000 euros maximum tvac/création
- . Respect des normes de sécurité et de conformité en vigueur pour l'implantation de mobilier urbain non permanent
- . La création proposée doit être spécialement conçue pour le présent concours et ne doit faire l'objet en aucun cas, d'un brevet ou d'une commercialisation préalable (voir le point du présent règlement relatif à la propriété intellectuelle)
- . Les créations nécessitant un permis d'urbanisme sont exclues du concours
- . L'addition des superficies de communication des informations doit avoir un minimum 2 m²
- . Le logo Crazybanco et les 2 logos des organisateurs (BIJ et Promo Jeunes) doivent être intégrés à la création de manière bien visible
- . Le système de communication envisagé doit protéger l'information contre toutes intempéries ou dégradations éventuelles et permettre une modification régulière des informations qui y sont intégrées

Valorisation

- . Mise en valeur de la création dans un espace largement fréquenté, inauguré par des personnalités locales en présence des médias
- . Exposition des projets non retenus lors de l'inauguration de la création primée.
- . Intégration du nom du lauréat à la création primée





Déroulement

Dépôt du projet pour le 30/09/08

A envoyer au BIJ par courrier (20-22 rue du commerce 1000 Bruxelles, 4^e étage)

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

1. note décrivant le concept de la création et son intégration dans l'espace public
2. note qui démontre en détail la maîtrise de la réalisation de la création
3. représentations graphiques nécessaires à la bonne compréhension de la création en ce compris les détails relatifs à sa pose au sol
4. estimation du budget nécessaire à la réalisation de la création. Ce budget ne peut absolument pas dépasser les 5.000 € tva comprise. Le dépassement de ce montant est une clause d'exclusion. Le budget comprend tous les postes de dépenses liés à la réalisation (matériau, maquette éventuelle...) et au transport de la création jusqu'au site choisi
5. planning précis de réalisation de la création en tenant compte de la date d'inauguration de la création le 3 novembre 2008

Sélection

Un jury sélectionnera les 2 créations qui seront réalisées pour ce premier appel.

Critères de sélection :

- . originalité
- . interaction et convivialité
- . solidité, résistance au vandalisme, sécurité
- . aptitudes et compétences pour la concrétisation de la création

Propriété intellectuelle

Tous les documents fournis ou générés dans le cadre de ce concours demeurent la propriété du BIJ et de Promo Jeunes: ils peuvent être utilisés libres de droit d'auteur par le BIJ et Promo Jeunes. Le BIJ et Promo Jeunes s'engagent à mentionner clairement le nom des lauréats sur tous les supports de communication liés à la promotion et à la valorisation du concours Crazybanco. Les créations réalisées par les lauréats de ce 1er appel à projets, dans le cas où ils sont acceptés et mis en oeuvre, demeurent leur propriété intellectuelle.

Informations

Promo Jeunes

5 rue JB Decock 1080 Bruxelles
Tél 02 219 65 48 (Caroline Nagiel)
info@promojeunes.be
www.promojeunes.be

Bureau International Jeunesse

20-22 rue du commerce 1000 Bruxelles
Tél. 02 219 09 06 (Laurence Hermand ou Pascale Samyn)
bij@cfwb.be
www.lebij.be



Concours de création/aménagement de bancs publics
intégrant un espace de communication destiné aux jeunes

